



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 JANVIER 2025

Mairie de SAINT-BÔMER-LES-FORGES
Orne

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Didier LERALLU, Maire.

Etaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. MARGERIE Jean-Claude, Mme CERNÉ Arlette, M. QUILLET Louis, MMES LEVERRIER Sylvie, FOURNERIE Pascale, MM. DESVAGES Pascal, DELAUNAY Emmanuel, MMES ÉLIE Stéphanie, GUÉRIN Virginie.

Etaient absents : M. PHILIPPE Vincent avait donné procuration à M. LERALLU Didier.
M. DESAUNAY Pascal.

Secrétaire : Mme FOURNERIE Pascale

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1-Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal choisissent Madame FOURNERIE Pascale pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2-Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à formuler leurs observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3-Création de trois poteaux Incendie- Demande de DETR

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'équiper certains lieux-dits de poteaux Incendie. La création de 3 poteaux pourrait être envisageable aux lieux-dits suivants : « Le Four à Chaux », « La Mancellière », « L'Huisserie ».

VEOLIA Eau nous a donc transmis les trois devis correspondants :

- « Le Four à Chaux » : 4 111.86€ HT soit 4 934.23€ TTC
- « L'Huisserie » : 3 900.67€ HT soit 4 680.80€ TTC
- « La Mancellière » : 4 769.34€ HT soit 5 723.21€ TTC

Le montant du projet est estimé à 12 781.87€ HT soit 15 338.24€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour effectuer ces travaux ,
- détermine le plan de financement (montant total : 12 781.87 € HT) ainsi :
 - DETR : 5 751.84 € (45% du montant HT des travaux)
 - Fonds propres (autofinancement) : 7 030.03€

- autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents à intervenir à cet effet,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025,
- sollicite auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

M. le Maire précise qu'aux lieux-dits « La Hamardière », « L'Ourière Le Creux » et « Le Grand Mesnil », le diamètre des canalisations est insuffisant pour y installer des poteaux Incendie.

4- Rénovation de l'appartement communal sis 4, impasse du Verger-Choix des entreprises

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement communal situé au 4 impasse du Verger est libre. Il précise également que des travaux importants de rénovation sont à prévoir.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Il convient de retenir les offres les plus avantageuses économiquement.

Après avoir pris connaissance des différents devis reçus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide de retenir les offres suivantes :

- Electricité : EJS (Domfront en Poiraise) :8 725€ HT soit 9 597.50€ TTC
- Peintures : Colin Peinture (Briouze) :14 189.40€ soit 15 608.34€ TTC
- Menuiseries /Isolation : Menuiserie GUERIN (St Bômer Les Forges): 4 511.70€ HT soit 4 902.81€ TTC
- Plomberie : GERAULT Rudy (Lonlay l'Abbaye) : 7 094.59€ HT soit 7 804.05€ TTC

-précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

-autorise M. le Maire ou ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux (paiement, avenant, décision de poursuivre les travaux) et à leur financement.

5- Rénovation de l'appartement communal sis 5, impasse du Verger (1^{er} étage)-Choix des entreprises

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appartement communal situé au 1^{er} étage 5, impasse du Verger est libre. Il précise également que des travaux importants de rénovation sont à prévoir.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées. Il convient de retenir les offres les plus avantageuses économiquement.

Après avoir pris connaissance des différents devis reçus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres suivantes :

- Electricité : EJS (Domfront en Poiraise) :7 417€ HT soit 8 158.70€ TTC
- Peinture : Colin Peinture (Briouze) :7 357.62€ HT soit 8 093.38€ TTC
- Menuiserie : Menuiserie GUERIN (St Bômer Les Forges): 12 417.59€ HT soit 13 454€ TTC
- Plomberie : GERAULT Rudy (Lonlay l'Abbaye) :6 749.17€ HT soit 7 424.09€ TTC

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

- autorise M. le Maire ou ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux (paiement, avenant, décision de poursuivre les travaux) et à leur financement.

Mme GUÉRIN Béatrice ajoute que des kitchenettes seront installées dans ces deux appartements.

Mme RIFLET Virginie précise que des travaux de réparation de toiture sont à prévoir sur ce bâtiment.

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2025, les logements dont le diagnostic de performance énergétique est classé G ne pourront plus être loués.

6-Renouvellement des luminaires d'éclairage public dans le bourg

Monsieur le Maire rappelle que par délibération antérieure, le conseil municipal a délégué au Territoire d'Énergie Orne ses compétences en matière d'investissement d'éclairage public et de génie civil pour les travaux de télécommunication et d'éclairage public par le biais d'une convention cadre.

Il est également indiqué que le Territoire d'Énergie Orne a été missionné pour le projet de renouvellement de 11 luminaires dans le bourg.

Le montant des travaux est estimé comme suit :

	Montant prévisionnel à budgétiser (Travaux + Maîtrise d'œuvre)	Aide du Te61 récupérée par la collectivité sur les travaux (hors maîtrise d'œuvre)		Total reste à charge collectivité
Eclairage Public (avec TVA)	9 874.23€	3 159.75€	40% DU HT	6 714.49€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

-d'approuver ce projet pour un montant de travaux de 7 899.38€ HT soit 9 479.26€ TTC et 394.97€ de maîtrise d'œuvre,

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération dont la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux de renouvellement d'éclairage public à intervenir avec le Territoire Energie Orne.

10-Divers

Le Conseil Municipal :

- ✓ Note que la distribution du bulletin municipal aura lieu le vendredi 31 janvier et le samedi 1^{er} février prochains.
- ✓ Est informé que le repas des aînés est programmé au dimanche 30 mars 2025.

M. QUILLET Louis rappelle à l'assemblée que les anciens bacs à fleurs aux Forges sont à enlever et demande si le passage de la balayeuse est prévu.

Il précise également que le panneau d'indication des commerces situé aux Forges près de la scierie pourrait être déplacé au niveau du carrefour où se situe le feu tricolore.

Fin de la séance :21h30

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYRIE DES FORGES' and 'LES FORGES' around a central emblem.

Le secrétaire de séance,



The image shows a handwritten signature in blue ink.